

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 624

Artikel: Un corps de femmes volontaires dans les armées de la France libre

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'influence de la guerre sur la vie féminine

N. D. L. R. — Nous sommes heureuse de pouvoir mettre sous les yeux de nos lectrices le questionnaire ci-après, que l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles propose à ses membres comme sujet d'étude. Nous la remercions bien vivement de nous avoir autorisée à le publier, car nos lectrices en sauront comme nous le vif intérêt et la grande importance. Comment, en effet, élaborer des plans de reconstruction pour l'après-guerre si nous ne savons pas l'influence que les circonstances présentes de cette guerre ont exercée sur la vie de tant de femmes ?

Rédigé pour fournir les bases d'une enquête internationale, ce questionnaire touche de ce fait des points qui ne concernent pas nos femmes suisses, mais que nous avons tenu à publier, parce qu'ils permettent de se rendre compte de façon plus précise de bien des transformations et bouleversements amenés par la guerre, dans la vie quotidienne de tant de peuples. Mais pour faciliter sa lecture à celles qui voudraient rendre à la cause féminine le service d'y répondre, nous avons publié en caractère gras les questions nous paraissant rentrer dans le cadre des problèmes se posant, chez nous, à toutes celles qui savent regarder autour d'elles et réfléchir à ce qu'elles ont vu.

Car nous espérons bien que, parmi nos lectrices, il s'en trouvera qui tiendront à nous communiquer leurs observations et leurs réflexions. Peut-être même, certains groupements (Union des Femmes, Sections suffragistes, groupes de discussions, réunions diverses...) voudront-ils mettre à l'ordre du jour de leurs rencontres des prochains mois les unes ou les autres des questions posées ? puis nous faire connaître le résultat de ces échanges de vues ? Notre Rédaction se met à leur disposition pour transmettre leurs réponses aux initiatives de cette utile et intéressante enquête, et dit dès maintenant ses remerciements à toutes celles parmi nous, femmes suisses, qui auront compris comment, de la sorte, elle constitueront un maillon de plus dans la chaîne ininterrompue de toutes les bonnes volontés à travers le monde.

I. FOYER ET VIE DE FAMILLE

A. VIE DE FAMILLE.

1. Quels gains et quelles pertes la guerre apporte-t-elle dans les relations entre les membres de la famille ? Augmente-t-elle la solidarité familiale ou l'individualisme ?

2. Y a-t-il changement dans l'attitude des femmes mariées envers le travail dans le ménage parce que les maris et les fils sont partis, les enfants évacués, etc. ?

3. Y a-t-il un plus grand nombre de femmes mariées qui travaillent ? Quel effet cela a-t-il sur la vie de famille ? Quelles mesures ont été prises au sujet des enfants, ou à celui d'autres responsabilités de la femme dans la famille comme par exemple la préparation des repas ? Le développement de services tels que cuisines communales, garderies d'enfants, etc., organisés pour aider les femmes qui travaillent dans les industries de guerre a-t-il encouragé les femmes mariées à mépriser cette sorte de travail ou à changer leur point de vue à ce sujet ?

4. Qu'advient-il de l'autorité et du contrôle dans la famille ? Les femmes doivent-elles jouer le rôle de l'homme aussi bien que le leur propre ? Y a-t-il changement dans l'attitude des enfants envers leurs parents ? La délinquance infantile a-t-elle augmenté ou diminué ?

5. Les valeurs économiques religieuses et culturelles dans la famille sont-elles affectées par le déplacement d'un grand nombre de personnes de terres qu'elles occupaient depuis longtemps ou dont elles avaient hérité ?

B. MARIAGE ET RAPPORTS ENTRE LES SEXES

1. Y a-t-il eu une augmentation ou une diminution du nombre des mariages pendant la guerre ? Et la proportion d'hommes et de femmes dans la population a-t-elle changé au point de rompre l'équilibre ?

2. Quelles sont les répercussions de la guerre sur la vie personnelle des femmes ? Le problème sexuel est-il plus aigu qu'auparavant ? Les difficultés de cet ordre se résolvent-elles par des mariages hâtifs ? Par une augmentation de la prostitution ?

3. Le taux des naissances a-t-il augmenté ou diminué ? Le nombre des enfants illégitimes a-t-il augmenté ou diminué ? Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour augmenter le taux des naissances ? Y a-t-il un changement dans l'attitude des jeunes mariées ou des parents en général envers la question d'avoir des enfants ?

II. CONDITION ECONOMIQUE

A. POSSIBILITÉS D'EMPLOI

1. Dans quelle proportion l'emploi des femmes a-t-il augmenté ?

2. Quels sont les métiers où le nombre des femmes employées a le plus augmenté ?

3. Quels sont les métiers où auparavant les femmes n'étaient pas admises et où elles le sont maintenant ?

4. Quels changements d'emploi la guerre a-t-elle causés parmi les femmes qui travaillent ?

5. Quelles mesures prend-on pour préparer les femmes pour les industries de guerre ? Pour les métiers qui ne sont pas en relation directe avec la guerre ? La préparation pour les industries de guerre est-elle assez approfondie pour qu'une réadaptation soit possible après la guerre ?

B. CONDITIONS DE TRAVAIL

1. Quelles lois réglant les conditions de travail a-t-on suspendues ? Quel effet cela a-t-il sur les femmes qui travaillent ?

2. Quelles lois nouvelles affectant le travail des femmes a-t-on introduites pendant la guerre ?

3. Dans quelle mesure les femmes qui travaillent dans les industries de guerre sont-elles devenues membres des syndicats ouvriers ?

4. Constate-t-on plus d'accidents industriels, d'impositionnements, de fatigue excessive et de dépression nerveuse parmi les femmes employées dans les industries de guerre ? Quelles mesures a-t-on prises pour protéger la santé et le rendement des femmes qui travaillent ?

5. Depuis la guerre a-t-on amélioré ou réduit le niveau de vie des catégories suivantes de travailleuses :

- | | |
|--------------|-------------------------|
| a) ouvrières | c) employée (de bureau) |
| b) servantes | d) métiers commerciaux |
| | e) intellectuelles. |

Quels sont les facteurs qui ont contribué à améliorer ou à réduire le niveau de chaque catégorie ?

C. FEMMES MARIÉES TRAVAILLANT

1. Y a-t-il eu des restrictions dans l'emploi des femmes mariées ? A-t-on supprimé des restrictions ? L'attitude au sujet du travail des femmes a-t-elle changé ?

2. Dans quelle mesure les femmes mariées qui ne travaillaient pas auparavant ont-elles cherché du travail intellectuel, industriel, ou de bureau depuis la guerre ? Quels changements constate-t-on dans l'attitude des jeunes filles qui travaillent envers leurs collègues mariées ?

D. RAJUSTEMENT D'APRÈS-GUERRE.

1. A votre avis est-il vraisemblable que le remplacement des hommes par les femmes dans l'industrie et les affaires continuera après la guerre ?

2. Quelles dispositions prend-on en prévision du chômage des femmes après la guerre ?

3. Les plans pour la reconstruction d'après-guerre (en matière de travail) tiennent-ils compte des femmes autant que des hommes ?

III. CONDITION SOCIALE ET LEGALE

1. Quelle est la tendance de la législation au sujet des femmes, par exemple, quelle est leur condition légale ? établi-on des bureaux de bienfaisance s'occupant spécialement des intérêts féminins ?

2. Comment la guerre a-t-elle influencé la participation des femmes dans les organisations de volontaires de la communauté, dans le gouvernement (postes administratifs et électifs) et dans l'église.

3. Comment la guerre a-t-elle influencé les usages sociaux qui restreignent la vie des femmes ?

4. Comment la guerre a-t-elle affecté les possibilités d'instruction des femmes et des jeunes filles ?

IN MEMORIAM

M. Egmond Goegg

Physionomie caractéristique, que rappelle spirituellement M. Marcel Rosset dans la Suisse évoquant « sa puissante carrure, son chapeau à la Cronstadt et ses favoris à la François-Joseph », M. Goegg, qui vient de mourir à Genève à un âge très avancé, ne représente pas seulement pour nous, féministes, l'ancien professeur de générations et de générations de collégiens, le géographe émérite, l'homme préoccupé de bien public qu'ont célébré les discours prononcés à ses obsèques : il rappelle immédiatement la belle personnalité de sa mère, M^{me} Marie Goegg, la véritable pionnière de notre mouvement en Suisse romande et surtout à Genève.

Nous avons dit trop souvent ici pour y revenir encore aujourd'hui ce que fut M^{me} Goegg pour les débuts de notre féminisme, son courage, sa vision claire de nos tâches, les résultats de ses démarches (admission des femmes à l'Université de Genève, suppression dans le canton de Vaud de ces incroyables « Conseils de tutelle »...); mais nous ne pouvions laisser partir le dernier représentant de son nom sans évoquer encore une fois son souvenir. Son fils d'ailleurs avait conservé un culte touchant pour la mémoire de cette mère à laquelle il devait tant, puisqu'elle l'avait presque complètement élevé, étant restée veuve très jeune — ce qui lui avait permis de se rendre compte par elle-même de l'urgente nécessité d'une amélioration de la condition légale, sociale et politique de la femme — ; et s'il n'avait jamais collaboré directement à nos efforts, il avait toujours accueilli

avec bienveillance et courtoisie toutes nos demandes de renseignements. Il avait notamment bien voulu nous confier, voici bien quelques années de cela, la précieuse collection des *Bulletins de la Solidarité*, rédigés par sa mère, et qui constituent des archives de valeur pour notre mouvement : espérons qu'une bibliothèque les recueillera, permettant ainsi à celles qui viendront après nous de se rendre compte de tout ce qu'elle doit à l'activité si désintéressée comme aux ferventes convictions de Marie Goegg.

E. Gd.

Un corps de femmes volontaires dans les armées de la France libre

Le Journal Officiel de la France Libre a publié, il y a quelque temps, un décret signé par le général de Gaulle portant sur l'organisation d'une formation militaire auxiliaire féminine, dite « Corps des Volontaires

Françaises ». Le but de cette organisation, est-il dit, est « de libérer les combattants dont les emplois peuvent être tenus par des femmes et de doter les services militaires d'un personnel d'employés exclusivement militaires ». N'y sont admises en principe que des Françaises, mais des dérogations peuvent toutefois être apportées à cette règle en faveur de Françaises de naissance et ayant perdu leur nationalité par leur mariage, ou inversement

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmés
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

Epicerie Fine et Spécialités
Maison JACCARD-ARDIN
VEVEY
Simplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

Pharmacie Morel
2, rue d'Italie - VEVEY



Publications reçues

Lucien FULPUS, Dr. en droit. Directeur de l'Office des Poursuites de Genève : *L'organisation des pouvoirs politiques dans les Constitutions de la République et Canton de Genève*. Ed. Georg et Cie S. A. Genève. 1 vol. 7 fr. 50.

M. Fulpus nous a donné là un ouvrage qui est appelé à rendre les plus grands services. Un « Livre préliminaire » assez bref, brosse l'histoire des pouvoirs politiques chez nous de la fin du XIII^{me} siècle à la fin du XIX^{me}. On y voit ces pouvoirs passer peu à peu des mains de l'évêque et du vidomane dans celles des citoyens genevois ; puis, à partir du XVI^{me} siècle les droits politiques sont graduellement retirés à l'ensemble des

citoyens ; au XVIII^{me} siècle, ils ne sont plus exercés que par quelques familles aristocratiques. Mais l'étude détaillée de nos institutions et de tous leurs rouages, commence après la Restauration de 1813, avec la Constitution de 1814 et nous amène aux Constitutions de 1842 puis de 1847 qui consacrent « la transformation de Genève, ancienne république représentative en un état démocratique libéral ».

L'exposé, clairement disposé et présenté, est accessible même au profane ; quant au spécialiste il trouvera dans les abondantes notes ou annexes, dans la liste des sources ou la copieuse bibliographie tous les renseignements désirables sur ce sujet ; enfin, deux index fort complets permettent à chacun de se documenter rapidement en consultant l'ouvrage comme un dictionnaire. Ainsi, une lectrice curieuse, mais paresseuse, pourra s'assurer en moins d'une minute que la Genevoise ne possède aucun droit politique, mais qu'en revanche, si elle est l'épouse ou la veuve d'un citoyen genevois, elle porte aussi le titre de « citoyen », compensation appréciable à laquelle elle sera sensible.

Remercions M. Fulpus de son labeur utile et fécond et souhaitons qu'un prochain jour il doive, dans une édition nouvelle, ajouter à son livre un chapitre supplémentaire sur la participation, enfin acquise, des femmes genevoises aux pouvoirs politiques.

A. W.-G.

LOUIS PERRAUDIN: *Jeunesse du pays*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Comme on peut s'y attendre, ce livre est un réquisitoire contre le parlementarisme et le libé-

ralisme. La Suisse nouvelle, œuvre des jeunes, des enthousiastes et des hardis, sera édifée sur le régime corporatif. Plus de marchandages de partis, plus d'exploitation électorale ; notre pays sera débarrassé des malpropetés, des lenteurs, lourdeurs et incompétences. Le gouvernement fédéral sera investi du pouvoir exécutif et législatif, enfin il gouvernera véritablement. La représentation des intérêts se fera par une Chambre des corps économiques qui se réunira par sections. Le Conseil fédéral la convoquera en assemblées plénières. A l'intérieur des professions organisées, le principe paritaire devra être rigoureusement respecté. La Chambre économique ne jouit que d'un pouvoir consultatif.

La représentation politique devra être restreinte : par exemple, un délégué par canton, plus de députés élus au suffrage populaire dans les circonscriptions cantonales ou intercantionales à raison d'un député par 50,000 habitants (environ 100 délégués). La représentation politique élit le Conseil fédéral et contrôle sa gestion. Les délégués politiques peuvent présenter des projets, sans que la Chambre vote sur ces projets. Pas de discussion de détail, pas de compétence en matière financière.

Les représentants des institutions culturelles, morales, sociales pourront assister aux assemblées des deux Chambres. Ils formeront un organisme spécial de pure représentation. Le referendum et l'initiative subsisteront. Les magistrats seront désignés par une assemblée professionnelle complétée d'une délégation de la représentation politique. L'organisation des cantons se fait de la même manière.

Des femmes on n'en parle pas. Ailleurs, dans

les chapitres traitant d'idées directrices où il est question de la famille qu'il faut réhabiliter par le réveil de la conscience religieuse, par la lutte contre le désordre des mœurs, par une éducation préparant au mariage fécond, l'auteur concède à la femme, outre la maternité et l'éducation des enfants, le rôle de conservatrice des valeurs de dévouement et de poésie. Elle ramènera l'homme au sacré, au sens du mystère de la vie. Mais elle s'accomplit par le cri de victoire de la maternité.

Jeunesse!... Certes, cela est jeune; l'auteur n'a pas pris la peine de demander l'opinion de celles qui ont eu l'occasion de pousser ce cri de victoire, ni de celles à qui cette occasion a été refusée et qui mènent une vie de travail économique ou intellectuel, social en tout cas, en tant que citoyenne du pays. Place aux jeunes et foin des vieilles gloires ! Il y a des paroles dures pour les gens rassis, un mépris total de l'expérience acquise par les anciens; et pourtant dans ses inépuisables et fatigantes citations d'auteurs et d'hommes d'Etat suisses, français, italiens, l'auteur fait parler entre autres, en y souscrivant, le démocrate et suffragiste Motta !

D'ailleurs ce livre est plein de contradictions ce qui nous permet de rester indulgents devant les généralisations bon marché et les jugements tout d'une pièce, pleins d'injustice. Le besoin de propriété politique et de justice sociale est la note dominante dans tous les exposés du problème. Nous y constatons aussi avec satisfaction l'absence d'un nationalisme de race et l'affirmation répétée des libertés suisses, libertés de la personne, de la conscience et de la pensée.

A. de M.

sement d'étrangère mariées à des Français, ou même encore de femmes ayant seulement des ascendants français ou étant de culture française.

L'âge d'admission est fixé de 18 à 43 ans, et l'admission est subordonnée à une enquête de moralité, et à un examen médical. Une hiérarchie est prévue, qui conduit jusqu'au grade d'Adjudant-chef. Les volontaires sont casernés et nourries dans les mêmes conditions que leurs collègues masculins, et le décret prévoit même le détail de leur uniforme: tunique et jupe kaki, manteau de drap, blouse chemisier avec cravate, bas et souliers, bonnet de police et casquette. Enfin, parmi d'autres dispositions encore concernant la formation professionnelle et l'instruction militaire, l'avancement, les pensions pour cas d'invalidité, les sanctions pour fautes commises, etc., il faut en relever une qui doit être spéciale à une organisation féminine: l'autorisation pour des volontaires mariées ou ayant des charges de famille à prendre leurs repas à l'extérieur et à loger en ville.

Les tâches sociales urgentes de l'heure actuelle

(Suite de la 1^{re} page.)

Quant à M^{lle} Anna Martin (Berne) sa conférence sur *Un des problèmes de l'après-guerre: la création d'occasions de travail*, mit en lumière tant de questions et de suggestions qu'il nous faut renoncer à regret même à effleurer ici ce sujet, qui sera sans doute repris plus en détail dans les colonnes de ce journal, spécialement en ce qui touche au programme d'occasions de travail élaboré par le Conseil Fédéral et aussi en ce qui concerne ces occasions pour les femmes. M^{lle} Hélène Stucki (Berne) termina la série des conférences de ce dimanche si rempli en parlant de *L'Education nationale de la jeunesse suisse*. Le but de l'éducation nationale est d'éveiller chez la jeunesse le sentiment de la vraie humanité, de la sympathie active pour les persécutés comme ceux qui frappent maintenant à nos portes. Nous devons de nouveau être capables de l'admiration de la valeur humaine que Goethe évoque si magnifiquement dans

Au Bébé

Rue d'Italie - VEVEY
M. PILET

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY

Trousseaux - Draperies
Toileries - Soieries

Le Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Marcel DU PASQUIER: *Poésie et réalités*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1 vol. 3.75.

«Réflexions sur la vie de l'esprit», tel est le sous-titre de M. Du Pasquier. Il résume en quelques mots tout le livre — un monde de souvenirs du temps des études et des enthousiasmes juvéniles pour les hommes et les idées. Et que de belles figures disparues sont évoquées au long de ces pages: Bernard Bouvier, J.-J. Gourd, Th. Flournoy, Ph. Monnier, Lucien Gautier, Charles Secrétan! — bien d'autres encore. Emotions religieuses, réunions dans des parcs hospitaliers pour des retraités; Frank Thomas, Henri Berguer, Ph. Bridel — noms aussi parmi les maîtres de la vie spirituelle d'alors.

Une forte tranche du volume est consacrée à la poésie: «Qu'est-ce que la poésie?» se demande l'auteur. «Qu'est-ce qu'un poète?» Ce qui nous vaut toute une étude sur les poètes du siècle passé pour finir avec Péguy et Claudel.

Les derniers chapitres traitent de l'attitude prise par les chrétiens à l'égard de la raison, puis continuent des réflexions sur la démocratie et sur la Suisse de demain et de toujours. Beaucoup de problèmes, on le voit, et beaucoup de matière à faire penser le lecteur.

M.-L. P.

Henry VALLOTTON: *Madeleine Blanchard*. Nouvelles. Librairie Payot, Lausanne, 1942.

M. Henry Vallotton, conseiller national vaudois, est déjà connu comme féministe par les lecteurs et lectrices de ce journal, qui a rendu compte, à leur parution, de *Finlande 1940* et de *La Suisse de demain*. On n'aura pas oublié les passages, si justement élogieux, consacrés aux héroïques Lottas finlandaises, après un voyage de l'auteur dans

Toujours les réfugiés...

Une lettre des suffragistes suisses

Après le débat sur ce douloureux sujet au Conseil National, débat qui a partiellement rassuré les uns, et laissé les autres médiocrement satisfaits de l'argumentation du Chef du Département de Justice et Police, la question n'a pas cessé un instant de perdre de sa poignante actualité, puisque les arrivées de réfugiés continuent à une cadence accélérée et dans des conditions parfois tragiques: nous pensons notamment à ceux qui nous parviennent par dessus des cols de montagne couverts de neige, et qui risquent d'y périr de froid, ou qui sont braqués comme des bêtes malfaisantes dans des bois et des rochers à nos frontières. Heureusement que l'opinion publique en Suisse romande, une fois alertée, malgré l'impardonnable silence de trop de journaux bien pensants, a continué à s'émeouvoir et à suivre avec attention toutes les manifestations qui se produisent en ce domaine: c'est pourquoi nous traduisons ci-après la lettre adressée par l'Association suisse pour le Suffrage féminin à M. le conseiller fédéral de Steiger:

Bâle, le 21 septembre 1942.

Monsieur le Conseiller fédéral,

C'est avec un vif intérêt et un profond sentiment de sympathie que les femmes groupées dans l'Association suisse pour le Suffrage féminin ont appris que des flots de réfugiés étaient arrivés à nos frontières à la suite des déportations de Juifs dans les territoires occupés; et les mesures sévères, primitivement appliquées par nos autorités à l'égard de ceux qui cherchaient chez nous un refuge, n'ont pas manqué de nous émouvoir toutes. Depuis lors, les arrangements pris avec les cantons et les Offices de réfugiés ont adouci ces mesures, et nous tenons à dire sans tarder à celles de nos autorités qui joignent à la responsabilité de traitement de ces fugitifs celle de la surveillance de la situation de notre pays combien nous comprenons la difficulté de leur tâche.

Si toutefois nous nous permettons, à côté de nombreuses autres organisations et offices de tout ordre, de revenir encore sur cette question, c'est parce que nous voudrions exprimer l'inquiétude et la pitié qui sont celles de nombreux Suisses, conscients de leurs responsabilités à l'égard des mesures abominables prises dans certains Etats contre des être innocents et persécutés seulement à cause de leur race. Nous nous sentons une obligation morale à leur venir en aide pour autant que cela est possible, la situation extraordinairement privilégiée dans laquelle notre peuple se trouve ne faisant qu'accroître cette obligation... Car nous savons bien que ce n'est pas avec des phrases pompeuses sur la solidarité fraternelle que l'on pourra faire quelque chose pour ces malheureux, mais que ce sont des actes d'entraide pratique que réclament les circonstances. Le nombre des fugitifs étrangers entrés chez nous depuis le mois d'avril de cette année doit être, pour autant que nous sommes bien informés, d'environ 1700; or nous croyons que notre pays, en dépit de toutes les restrictions actuelles, est encore en mesure d'accueillir un nombre beaucoup plus important de réfugiés. Parmi ceux-ci nous pensons spécialement aux enfants que la déportation de leurs parents a laissés complètement abandonnés en France, sans personne pour s'occuper d'eux, et qui doivent être au nombre approximatif de 7000. Faire venir ces enfants dans les camps où sont déjà des adultes, et qui seraient entretenus par les efforts réunis des au-

teur noble et malheureux pays. Quant à *La Suisse de demain* telle qu'il aimerait la voir, M. Vallotton ne manque pas d'y mettre la femme en bonne place. «Elle a, dit-il, par la haute conception de ses devoirs, conquis le droit de collaborer entièrement avec l'homme, non seulement dans son foyer, mais aussi dans la vie de la cité et du pays». Et de s'indigner qu'on puisse encore refuser le droit de vote par exemple à une veuve qui élève ses garçons jusqu'à leur majorité, alors que ce droit on l'accorde à un viron:»

«Dans la Suisse de demain, la femme doit avoir sa place, non seulement au salon et à la cuisine, mais dans notre vie nationale. Et si décidément, nous sommes à ce point conservateurs (et les femmes aussi, peut-être?) que nous ne puissions d'un coup accomplir cette réforme, eh bien! qu'on commence au moins par accorder à la femme suisse le droit de vote en matière municipale. C'est seulement lorsque l'étape complète sera atteinte, lorsque la femme sera en droit l'égal de l'homme que nous pourrions — déclare M. Vallotton — lui demander sans scrupule sa collaboration complète.»

Nous tenions à remettre en évidence ici cette profession de foi si claire avant de parler du dernier livre du même auteur, que nous avons sous les yeux. Il s'agit d'un recueil de dix nouvelles, très différentes les unes des autres et qui ne plairont pas toutes également. Les deux premières sont certainement les meilleures, celle surtout qui donne son titre au volume et qui a des notes d'un tragique poignant. Dans *Le Guérillon*, c'est l'humour qui domine. Et puis, il y a *Suomi* (nom finnois pour «Finlande»), émouvante et dramatique: l'idylle de fiançailles, écourtée brutalement par la mort, entre une Lotta et un aviateur.

torités, des offices de secours, et de personnes privées, nous parait être la meilleure solution de ce problème. En même temps un appel serait adressé à la population, afin que, par la remise de coupons d'alimentation, de textile et de chaussures, comme par des dons en nature, l'entretien de ces camps soit assuré. Nous croyons savoir que les Offices pour les réfugiés seraient prêts à en assumer l'organisation sous le contrôle des autorités compétentes.

Notre Association est prête à agir dans les milieux qu'elle peut atteindre pour gagner des appuis pratiques à une initiative de ce genre. Et si nos autorités savent qu'elles peuvent compter sur le concours de cercles étendus de notre population, il leur sera aussi certainement plus facile d'appliquer aussi largement que possible le droit d'asile — l'un des plus beaux de tous les droits que possède notre pays.

Vous remerciant à l'avance, nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, etc.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

E. VISCHER-ALIOU, présidente.

G. GERHARD, secrétaire.

La „Cité du Refuge“ pour les réfugiés

On nous prie d'autre part d'annoncer l'effort qui, sous ce titre significatif, se poursuit à Genève en groupant les bonnes volontés effectives d'une demi-douzaine d'organisations de tout ordre, protestante, catholique, israélite, neutre... pour le secours aux réfugiés. Un grand bazar est annoncé dans les salons du Kursaal pour le dimanche 25 octobre prochain, avec comptoirs alimentés par le travail des réfugiés eux-mêmes, divertissement pour les enfants, brigue sous la direction de M. René Payot, cabaret artistique pour lequel l'on a pu s'assurer entre autres le concours de la grande artiste Françoise Rosay, représentation de l'opéra de J.-J. Rousseau, le Devin du Village, sous la direction de M. S. Baud-Bovy, etc., etc. Nous recommandons chaudement à nos lecteurs et lectrices habitant Genève et les environs cette manifestation destinée à fournir des fonds à ces œuvres qui en ont, vu les circonstances actuelles, le plus urgent besoin.

De plus, l'on nous a signalé de façon pressante le dénuement vestimentaire dans lequel se trouvent forcément ces réfugiés, femmes, hommes et enfants, qui ont franchi la frontière les mains vides, ou avec pour tout bagage ce qu'ils ont pu envelopper dans une serviette de toilette ou un morceau de journal. Les camps sur lesquels on les dirige dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Zurich, etc. leur fournissent, et cela est déjà considérable, le vivre et le couvert mais le problème de l'habillement reste entier. L'on nous a parlé de femmes grelottant en robes de percale à fleurs et en sandalettes trempées par la pluie, de jeunes filles manquant des sous-vêtements les plus indispensables... Que chacun et chacune veuille bien donc faire la revue de sa garde-robe et si celle-ci est à sec après les nombreux envois qui ont sollicité son propriétaire, sacrifier quelques coupons, ou une petite somme pour l'achat d'une blouse, d'un pull-over, ou même d'une chemise... Le Comité International pour le placement des réfugiés, 7, rue Gaulier, Genève, avec lequel nous avons eu directement à faire en cette occasion, reçoit avec une profonde reconnaissance tout ce que l'on voudra lui adresser.

E. Gd.

Le volume s'achève sur la vie difficile d'un Savoyard dans un village vaudois — l'étranger, le concurrent au travail, à la pêche où il réussit mieux que les autres, et ce sont, à l'égard du malheureux, tracasseries et méchancetés quotidiennes, jusqu'au jour où il sauve la vie à son ennemi le plus acharné et au fils de celui-ci en risquant courageusement la sienne. Alors, il devient le héros admiré, choyé. Tout cela est narré dans un style vif émaillé d'expressions populaires.

M.-L. P.

Bulletin de l'Union Internationale de Secours aux Enfants et Revue Internationale de l'Enfant. Vol. VI, No 1-5, 1942. Genève, 15, rue Lévrier.

L'U. I. S. E. étant avec la Croix-Rouge l'une des organisations internationales dont l'activité, loin d'être mise en veilleuse par la guerre comme cela est le cas pour tant d'autres, a été au contraire, considérablement intensifiée, l'on voit immédiatement l'intérêt de la publication que nous annonçons, et dans laquelle tous ceux qui croient au «Slogan: Sauvez les enfants», trouveront une ample moisson de renseignements. Après la chronique de l'Union, soit les rapports sur ses travaux, enquêtes, missions, ainsi que sur l'activité de ses associations affiliées dans une bonne demi-douzaine de pays, viennent des études de valeur, telle celle, signée du maître en matière de délinquance enfantine qu'est l'abbé Plaquet, sur ce sujet si tristement actuel: *Abandon moral et délinquance*, ou celle sur *L'alimentation d'un enfant en temps de restrictions*, par le Dr. Daniel Ultram. M. G. Milson expose encore l'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse depuis la guerre; puis viennent des informations nationales datées de dix-sept pays différents, et enfin des tableaux

AFFICHE DE LA XVI^e EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES FEMMES PEINTRES, SCULPTEURS ET DÉCORATEURS



qui a été ouverte à Bâle durant tout le mois de septembre, et à laquelle un bon nombre de nos femmes artistes de Suisse romande ont participé.

Wilhelm Meister, et savoir donner cours à notre douleur devant toute injustice et toute cruauté: telles sont les directives auxquelles devraient s'attacher tant d'éducateurs, maintenant si souvent désorientés et hésitants. Lorsque nous aurons répondu aux désirs de Pestalozzi, qui réclame l'éducation simultanée du cœur, du cerveau et des mains, alors nous aurons vraiment fait œuvre d'éducation nationale.

De tous les points ainsi touchés, il appartenait à M^{me} Leuch (Lausanne) de tirer les conclusions, ce qu'elle fit dans une conférence intitulée *Comment la femme peut-elle travailler à la solution de ces problèmes?* et comme toujours fortement documentée. Après avoir montré combien de femmes chez nous s'occupent activement de questions sociales, combien ont de la sorte depuis tant d'années rendu d'inappréciables services à notre pays, la conférencière releva comment, aujourd'hui que l'Etat (Confédération, canton ou commune) a pris en main tant de tâches sociales, la femme se trouve entravée dans cette activité. En effet elle est exclue de la préparation des mesures sociales (élaboration des lois, règlements d'application, etc.), puisqu'elle ne siège pas dans les Conseils ou les Commissions officielles; pour la même raison elle n'a rien à dire sur le financement de ces mesures, bien qu'elle fournisse une partie appréciable du revenu des impôts; et enfin, il lui est impossible de faire entendre sa voix lors des votations populaires. Et pourtant, et plus que jamais, notre époque a un urgent besoin d'une influence maternelle, aussi bien maintenant qu'après la guerre, lorsque le concours des femmes sera indispensable pour panser les blessures et contribuer à reconstruire un monde nouveau. Il faut, par conséquent, que nous continuions à travailler inlassablement pour toutes les œuvres créées et dirigées par des femmes et des Sociétés féminines, que nous gardions nos initiatives dans ce domaine, même si ces œuvres doivent être reprises par l'Etat, et enfin que nous obtenions notre droit de collaboration avec celui-ci, seul moyen par lequel notre travail social pourra devenir véritablement effectif.

A la fin de ces journées si intéressantes, M^{me} Elisabeth Thommen (Zurich) parla encore de *La femme et la presse*. Et c'est avec reconnaissance pour tout ce qui nous fut apporté durant ce cours que nous avons quitté cet hospitalier Rigiblick, où nous fûmes si bien accueillies et traitées.

(Traduction française) E. V.-A.

Qu'attendons-nous ?..

«...Le programme des occasions de travail élaboré par le Conseil fédéral touche de nombreux groupes économiques: construction de routes, de lignes de chemin de fer, aérodromes, canaux, correction du cours de rivières, assèchements, développement du téléphone, du télégraphe et de la radio, industrie électrique, transfert d'immeubles, construction d'habitations pour les ouvriers de campagne, assainissement de l'hôtellerie et de l'industrie des bains, augmentation du tourisme... Il est vrai que manque encore complètement tout programme pour la création d'occasions

„DÉNATALITÉ“

par M^{me} Loeffler-Delachaux
1 brochure en vente à notre Administration 90 ct.
(port compris) à verser à notre compte de chèques
postaux 1.943.

statistiques que l'on étudiera avec profit concernant le nombre, le sexe, les groupes d'âges, etc., des enfants et des adolescents dans le monde. En voilà assez pour que ce bien sec résumé marque la richesse de la documentation et des suggestions contenues dans ce seul volume.

E. Gd.